

# **BUDGET-FINANCES**

**GROUPE DES ELUS COMMUNISTES**

---

<p><b>Conseil régional</b> <b>Réunion des 5 et 6 juillet 2007</b></p>
---

**Intervention de Josiane Corbic**

## **Projet de Décision modificative N°1 au budget 2007**

Monsieur le Président,

Cher(e)s collègues,

Cette proposition de Décision modificative budgétaire est l'adaptation, à la marge, du budget que nous avons adopté au début de l'année et celle-ci conforte, en tous points, les motivations sur lesquelles nous avons, à l'époque, émis un vote positif.

Mais force est de constater aussi que cette Décision modificative renforce les inquiétudes que nous avons exprimées, notamment en matière de garanties d'un certain nombre de financements de la part de l'Etat, singulièrement pour ce qui est des crédits de paiement qui devraient accompagner les autorisations de programme engagées par l'Etat lui même, particulièrement sur les installations portuaires.

Si on ajoute, à cette situation, le fait que la participation de l'Etat aux investissements portuaires est ajustée à la baisse en raison des retards qui ont été pris dans le lancement de certains travaux, ce qui implique un décalage dans les appels de fonds des autres cofinanceurs, nous avons une illustration de la part essentielle des ajustements proposés.

Nous tenons à le souligner, d'autant plus fortement, qu'une part non négligeable de cette Décision modificative en matière d'évolution des autorisations de programme concerne précisément ce même volet portuaire. Et il nous est apparu que la proposition faite ici, sur ce chapitre, vise à permettre, à l'institution régionale, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur ces installations. Ce qui veut dire qu'elle aura aussi à assurer la gestion des cofinancements apportés par les autres collectivités.

De ce point de vue donc, il convient de relativiser l'abondement de 7 700 000 euros de l'autorisation de programme proposée au programme 531 car les crédits de paiement qui les accompagneront ne représenteront que la part spécifique incombant au budget régional. Entre parenthèses, ceci signifie aussi que nous avons aussi à pourvoir aux créations d'emplois nécessaires pour assurer ces missions nouvelles et c'est la raison pour laquelle nous soutenons les dispositions prévues à cet effet dans la DM.

Nous constatons, enfin, que les recettes provenant des transferts de l'Etat sont à minorer de 703 557 euros tandis que les compensations versées par l'Etat, au titre des aménagements de fiscalité directe, sont à majorer seulement de 94 600 euros. Au bilan donc, les crédits de l'Etat sont minorés globalement de 608 957 euros.

C'est sur la base de ces constats que vous proposez les ajustements de cette Décision modificative afin que nos décisions budgétaires s'exécutent, et c'est la raison pour laquelle notre groupe la votera.

Je vous remercie de votre attention.